



SE-Unsa
52 rue Jean-Jaurès
BP 90276
86007 POITIERS CEDEX

à
Monsieur le Recteur
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers Cedex
Copie à
M. le DASEN de la Vienne
M. le Secrétaire Général du SE-Unsa

A Poitiers, le vendredi 17 mai 2013

Objet : temps partiel à 80%

Monsieur le Recteur,

Nous avons eu, ces derniers jours, de nombreux échanges concernant notre demande de mise en place du temps partiel à 80% selon une organisation annuelle, dans les termes de la circulaire ministérielle du 13 mars de cette année. Les derniers échanges d'arguments et de propositions de notre part (Cf. note envoyée le 14 mai dernier) nous ont laissé dans l'attente d'un arbitrage de votre part.

Nous avons récemment reçu deux informations qui nous font nous adresser à vous à nouveau aujourd'hui.

Tout d'abord nous avons appris le jeudi 16 mai que le DASEN de Charente-Maritime accordait toutes les demandes de temps partiel de droit émanant des enseignants du premier degré de son département. Ceci nous a amenés à penser que vous aviez rendu un arbitrage favorable à notre demande, étant entendu que l'argument de l'harmonisation académique nous a été, sur ce dossier comme de nombreux autres, opposé lors de nos échanges précédents sur le sujet du 80%. Cette conviction était d'autant plus renforcée que les modalités de compensation des jours dus annuellement correspondent à l'une de nos propositions (utiliser ces jours pour des remplacements courts). Nous ne comprendrions pas, de surcroît, que tous les enseignants du premier degré de l'académie de Poitiers ne bénéficient d'une égalité de traitement.

Ensuite, les réponses des DASEN de l'académie ont été suspendues dans l'attente de votre arbitrage. Or nous sommes sollicités par **des collègues de la Vienne qui reçoivent aujourd'hui même une réponse négative alors que l'examen des demandes a été repoussé de la CAPD du 6 à la CAPD du 24 mai.** On leur demande de répondre quand à la proposition de l'administration d'un temps partiel à 75% avant le 22 mai (2 jours avant la CAPD !).

Les collègues, comme nous même, ne comprenons pas ces distorsion calendaires.

D'une manière générale, Monsieur le Recteur, nous nous étonnons de la tournure que prennent à la fois le dialogue social sur ce dossier (Cf. notre note du 14 mai) et les opérations administratives au niveau des 4 départements de l'académie. Il en résulte un manque de lisibilité et de cohérence. Le message adressé aux enseignants du premier degré, déjà fort malmenés ces dernières années, risque d'être démobilisant.

Nous attendons donc de votre part un arbitrage clair qui garantisse un accès égal des enseignants des écoles de l'académie à leurs droits, à plus forte raison ceux qui leur permettent de mieux concilier leurs vies professionnelle et familiale.

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre disposition, veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, nos salutations respectueuses.

Laurent CARDONA, Secrétaire académique « écoles » du SE-Unsa.